



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-POS.049

Déposé le : 27.03.18

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Renforcer l'approche de genre et les enseignements thématiques l'égalité en général dans la formation pédagogique

Texte déposé

Si l'école est aujourd'hui mixte, la façon dont les enfants sont traités, accueillis ou dont ils interagissent entre eux durant leur scolarité va beaucoup dépendre de leur sexe. Par exemple, les enseignant·e·s, quel que soit leur sexe, ont plus d'interactions avec les garçons qu'avec les filles. Les garçons ont, en moyenne, deux fois plus la parole en classe que les filles. Celles-ci sont louées par leur propreté et discipline, les garçons par leur inventivité et la richesse de leurs idées. On reconnaît aux garçons un besoin de bouger et l'on colle sur eux l'étiquette de « turbulents ». En même temps, on valorise la passivité des filles. Dans le matériel pédagogique, nous voyons encore apparaître beaucoup plus de personnages masculins que féminins. Les femmes et les hommes sont encore fortement représentés dans des rôles stéréotypés. Ce sont des phénomènes bien relayés par les recherches en sciences de l'éducation¹.

Avec le temps, les filles et les garçons s'adaptent au comportement attendu et font des choix (d'orientation scolaire ou professionnelle par exemple) qui renforcent les inégalités entre les femmes et les hommes dans notre société. La socialisation différenciée des enfants selon leur sexe est en leur défaveur, surtout pour celles et ceux qui, par leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, ne s'y conforment pas. De la même manière, mettre en question cette socialisation a de réels bénéfices : ouvrir les horizons des possibles dans les choix des métiers, prévenir le sexisme, l'homophobie et la transphobie, et les formes de violences et de souffrance qui les accompagnent, et enseigner les valeurs de l'égalité.

¹ Le site www.ecoledugendre.com propose un aperçu ludique, mais très complet, de l'état de la recherche sur cette question.

Pour cela, il faut que nos enseignant·e·s soient (bien) formé·e·s aux enjeux liés à l'égalité, notamment le genre.

Or, encore aujourd'hui, les futur·e·s enseignant·e·s peuvent sortir de leur formation pédagogique sans avoir été formé·e·s ou pour le moins sensibilisé·e·s à ces questions. En effet, l'enseignement de la pédagogie dans une approche de genre, et de mise en question des inégalités au sens large, reste encore assez peu développé à la HEP. Dans la filière primaire, seul un module obligatoire, intitulé Pédagogie interculturelle et Genre (6 crédits ECTS), aborde les inégalités au sens large. Dans les filières secondaires, deux séminaires à choix donnent la possibilité de se former au Genre (3 ECTS chacun) mais ils sont non obligatoires et limités à 50 étudiant·e·s. Enfin, dans la filière Pédagogie spécialisée, à part des interventions ponctuelles, les étudiant·e·s n'ont accès à aucun module ou séminaire spécifiques sur les questions Genre.

Les députées soussignées demandent au Conseil d'État d'étudier l'opportunité d'encourager et de renforcer l'approche de genre et les enseignements thématiques l'égalité en général dans toutes les filières d'études à la HEP.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

☒

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

☐

(c) prise en considération immédiate

☐

Nom et prénom de l'auteur :

Carvalho Carine

Joly Rebecca

Meldem Martine

Signature :

Carine C.A.

Rebecca Joly

Meldem

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

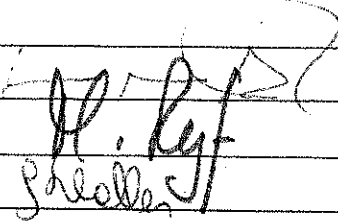
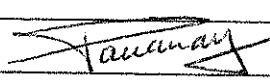
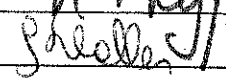
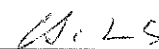
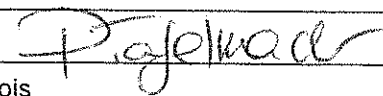
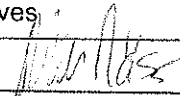
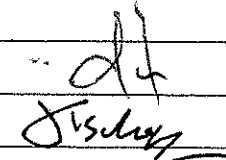
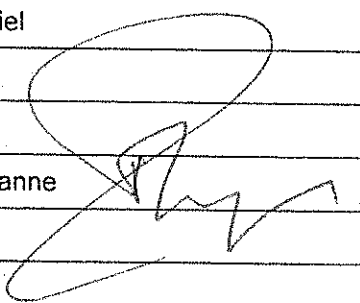
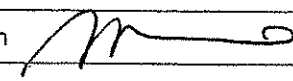
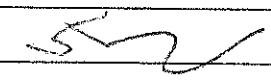
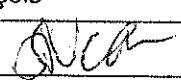
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Evéquo Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique 
Keller Vincent	Paccaud Yves 	Schaller Graziella 
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude 
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël 	Probst Delphine 	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline 
Matter Claude	Räss Etienne 	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean 
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel 	Rochat Fernandez Nicolas 	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam 	Wahlen Marion
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah 	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre 